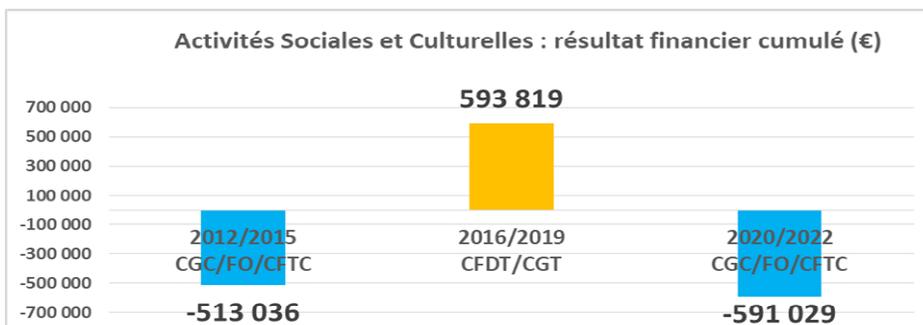


2015/2022 : l'entente CGC/FO/CFTC ne sait toujours pas gérer le CSE !

En novembre 2015, l'entente CGC/FO/CFTC qui gérait le CE avait dû demander une autorisation de découvert bancaire pour payer les salaires des employés du CE. Deux mois après, suite aux élections professionnelles, la nouvelle majorité CFDT/CGT se trouvait dans l'obligation de prendre des mesures de restriction pour éviter la cessation de paiement. Non sans subir les critiques acerbes de ceux-là même dont la gestion calamiteuse avait provoqué cette situation inédite. Après 4 ans de gestion CFDT/CGT, la situation financière du CE était de nouveau saine. Aux élections suivantes, fin 2019, les salariés ont redonné une courte majorité à l'entente CGC/FO/CFTC, qui a donc repris la gestion de ce qui devenait le CSE, en excluant la CFDT et la CGT. L'histoire se répète-t-elle ? Suite au confinement, un excédent cumulé de 2,1 M€ a été dégagé en 2020 et 2021. **Avec un déficit de 2,7 millions d'Euros en 2022**, cet énorme excédent a fondu comme neige au soleil. Prise de panique, l'entente CGC/FO/CFTC a dû prendre en urgence des mesures de restriction budgétaire tous azimuts. Ces mesures suffiront-elles ? Il est permis d'en douter.

Le déficit : une mauvaise habitude de l'entente CGC/FO/CFTC

L'entente CGC/FO/CFTC avait laissé les caisses du CE vides fin 2015. La bonne gestion CFDT/CGT avait permis de revenir à une situation saine fin 2019. Situation de nouveau fortement compromise en 2022 !



La prévision budgétaire : un exercice difficile pour l'entente CGC/FO/CFTC

	2020	2021	2022	2023
Date de vote du budget	15-déc.-20	25-mai-21	18-oct.-22	27-avr.-23
Budget : résultat prévisionnel (€)	-26 655	+12 770	-1 747 999	+321 871
Résultat réel (€)	+1 330 328	+769 407	-2 690 764	?
Ecart prévu/réalisé	+1 356 983	+756 637	- 942 765	??

Note : la dotation annuelle du CSE est de l'ordre de 7,5 M€ (7 432 343 € en 2021)

Le parlement vote le budget de la France en décembre de l'année précédente. Les municipalités en mars de l'année en cours. Le CSE aussi ... quand il était géré par la CFDT et la CGT. Mais pas depuis 2020. Certes, en 2020, il y avait le Covid. Mais tout de même, en décembre ? Alors que l'année était quasiment terminée ? Et comment expliquer en 2022 un vote en octobre, avec, là encore, une année presque terminée ? Quant au tableau ci-dessus, non vous ne rêvez pas, il n'y a pas d'erreur : l'écart entre le prévu et le réalisé a toujours été supérieur à 750 k€, malgré des budgets élaborés très tardivement, et sans l'excuse Covid pour l'année 2022, qui présente encore un écart de près de 1 M€, pour une dotation totale d'environ 7,5 M€.

Au vu de ce tableau, l'excédent de 322 k€ annoncé pour 2023 est-il crédible ? Il est permis d'en douter, d'autant que les justifications données par le secrétaire du CSE-E lors du vote du budget sont très insuffisantes, voir [les planches présentées par le secrétaire](#), et [l'avis syndical CFDT](#).

L'entente CGC/FO/CFTC avait prévu de dépenser en 2022 une grande partie de l'excédent 2020 et 2021, et avait donc annoncé un budget en déficit de 1,7 M€. Mais le réalisé atteint 2,7 M€, ce qui est juste incompréhensible. Comme 2023 commence avec une trésorerie largement atteinte par le déficit 2022, une pareille erreur de prévision n'est plus permise, sous peine de se retrouver en cessation de paiement.

Le père Noël CGC/FO/CFTC ne fera plus de cadeau

Pris de panique au vu des résultats catastrophiques de 2022, le bureau du CSE-E a décidé dans l'urgence fin janvier de diminuer le plafond de subvention de 200 €. Mesure « provisoire », nous avait-on dit. Le nouveau budget confirme cette diminution et comme ça ne suffit pas, il y aura en fait des coupes sombres dans toutes les dépenses :

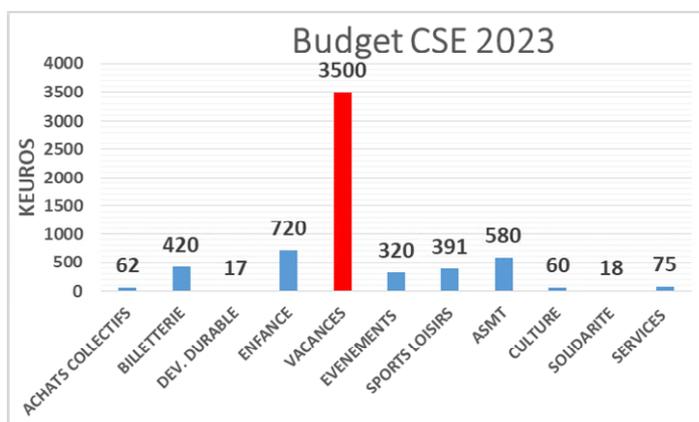
- **Suppression du cadeau de Noël adulte**
- **Suppression des événements, sauf la fête de la musique et la fête de Noël (à budget réduit !)**
- **Suppression de la billetterie en ligne Kalidea**
- **Suppression des spectacles offerts, sauf le spectacle de l'école de cirque La Grainerie**
- **Réduction de moitié du Budget des sections**
- **Réduction de 85% du Budget solidarité externe**
- **Réduction du budget médiathèque réduit**
- **Suppression des week-ends escapade**
- **Suppression des journées récréatives**
- **Impossibilité d'anticiper sur l'année suivante pour le financement d'un voyage**

Il ne s'agit pas d'un effort limité à l'année 2023, juste pour rattraper le déficit 2022 : même à supposer que l'exercice 2023 soit réellement excédentaire de 322 k€, il ne sera pas possible de rétablir toutes les prestations sans retomber dans le déficit sauf changement radical du mode global de subvention. En effet le cadeau de Noël adulte à lui tout seul représente plus de 300 k€.

En 2016, pour corriger les erreurs de gestion de l'entente CGC/FO/CFTC, l'équipe CFDT/CGT n'avait eu d'autre choix possible que de supprimer le cadeau de Noël adulte, ce qui lui avait valu de très sévères attaques, voir l'archive du [tract FO/CFE-CGC du 15/12/2016](#). L'arroseur arrosé ?

Des Activités Sociales et Culturelles limitées à une distribution d'argent

C'est ce à quoi va ressembler désormais l'action du CSE-E : le plafond global de subvention, pourtant fort réduit (800 € pour un salarié sans enfant, 1100 € avec un enfant, 1300 € avec 2 enfants), aspire la plus grande partie du budget, au détriment de tout le reste, essentiellement au travers des chèques-vacances et des subventions vacances-liberté, comme le montre le graphique ci-joint. Est-ce cela le rôle d'un CSE ?



Pour la CFDT, les Activités Sociales et Culturelles du CSE-E doivent retrouver leur rôle social par la solidarité envers les salariés à faible revenu et les familles, offrir à chaque salarié selon ses besoins une aide pour les vacances, l'enfance, les loisirs et la culture, et développer des activités collectives (événements, spectacles, sections culturelles, ASMT, voyages CSE etc) participant ainsi à la création du lien social dans l'entreprise.



Rejoignez-nous pour défendre l'emploi et les intérêts des salariés

Hub : <https://hub.airbus.com/social-partners/ls/community/cfdt-at-ad>

Mail : CFDT_ADS@airbus.com